

# LETTRE D'INFORMATIONS

## n° 14

Edition Juillet 2017



### DANS CE NUMERO

## Club Affaires : rencontres entre Acheteurs & vendeurs Bio



Le Synabio organise un Club Affaires (rencontres B to B distributeurs ou Transformateurs & producteurs) à

l'occasion de Tech&Bio 2017 à Bourg-lès-Valence (Drôme).

Objectifs :

- Faire connaître les besoins des entreprises aux agriculteurs
- Faire connaître les produits français disponibles aux transformateurs, grossistes et distributeurs
- Poser les bases de futurs partenariats durables

Pour les **COOPERATIVES**, 2 intérêts :

- Si vous êtes à la recherche de débouchés pour vos productions bio, rdv sur : <https://clubaffairesproducteurs.matchmaking-studio.com/public/#mms>

- Si vous êtes à la recherche de fournisseurs de matières premières bio pour compléter vos gammes où améliorer vos volumes en bio, rdv sur : <https://clubaffairesdistributeurs.matchmaking-studio.com/public/#mms>

En 2015, une quinzaine d'entreprises de l'aval y avaient participé, dont Carrefour et Triballat.

Des **KIT COMMUNICATION** (affiches, flyers, invitations...) ont été envoyés aux coopératives (à destination des salariés, adhérents, clients,). Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous en faire part.



- 1 Club Affaires : rencontres entre acheteurs et vendeurs Bio
- 2 Signature de la convention cadre de partenariat entre Coop de France Alpes Méditerranée et le Conseil Régional
- 3 Lancement de la 4ème édition appel à Projet « Pertes et Gaspillage Alimentaire »
- 3 Baisse attendue de la production de pommes
- 3 5 Fruits & Légumes par jour : recommandation de moins en moins suivie
- 4 Dialoguer avec la société : Coop de France lance sa nouvelle plateforme digitale
- 4 Atlas Paca de l'élevage Herbivore
- 5 Synthèse de la séance d'ouverture des Etats Généraux de l'Alimentation
- 6 6ème Appel à proposition GIEE
- 7 Enfin un accord sur la future réglementation de l'Agriculture Biologique
- 8 Budget: L'agriculture parmi les dépenses urgentes
- 8 Mise en place du groupe de concertation CNA
- 8 Belle récolte en perspective pour l'ail Français

Contact : Cécile Mazerand 01 48 04 01 49 - [cecilemazerand@synabio.com](mailto:cecilemazerand@synabio.com)

Éditée par **Coop de France Alpes-Méditerranée**  
32, rue de la Garbiero – CS 60432  
13668 Salon de Provence Cedex  
[contact@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:contact@coopdefrance-alpesmediterranee.coop)

# Signature Convention Cadre Coop de France & Le Conseil Régional

Le vendredi 21 juillet 2017, Bénédicte Martin – Présidente de la commission agricole du Conseil Régional et Joël Reynaud – Président de Coop de Alpes-Méditerranée ont signé une convention-cadre de partenariat.



Cette convention-cadre de partenariat pluriannuelle 2017 – 2020 définit les modalités communes d'actions et permet de veiller à la mise en cohérence :

- projets avec la stratégie de la politique agricole et agroalimentaire régionale
- moyens financiers et humains, à mobiliser en faveur du déploiement des projets
- actions dans le respect des budgets alloués annuellement.

Les objectifs du partenariat reposent sur 4 priorités et se déclinent en actions que les signataires se sont accordées comme prioritaires :

## 1. Améliorer la performance globale des coopératives :

Résister à la concurrence et développer le potentiel des coopératives reste une priorité. Or, si les secteurs agricoles et agroalimentaires ne sont plus en mesure d'être compétitifs sur les marchés locaux, nationaux, européens (et internationaux), ils seront condamnés à une réduction de leurs capacités de production. La performance globale des coopératives est aujourd'hui devenue un enjeu incontournable dans une économie mondialisée.

## 2. Soutenir la coopération agricole-agroalimentaire et les Cuma, outils de différenciation, créateurs de valeur

Depuis de nombreuses décennies, le métier d'agriculteur s'est professionnalisé. En parallèle, une distance a pu se créer vis-à-vis des citoyens, conduisant à une situation un peu paradoxale où le grand public soutient majoritairement les agriculteurs tout en se montrant souvent critique vis-à-vis de l'agriculture.

La coopération agricole a pris conscience du rôle stimulateur qu'elle exerce auprès des filières agricoles et des autres secteurs d'activité, comme le tourisme à travers le développement des caveaux de ventes, des magasins de proximité ou encore l'économie numérique pour laquelle nos métiers offrent un potentiel très riche. Au quotidien, les coopératives agricoles font vivre le Territoire.

## 3. Maintenir, développer l'emploi et les compétences

Les entreprises coopératives agricoles sont présentes sur l'ensemble des filières majeures de l'économie agricole régionale et sur l'ensemble des maillons composant la chaîne de valeurs de la filière alimentaire.

Mais la petite taille de la grande majorité des entreprises coopératives (80 % ont moins de 20 salariés) peut fragiliser ce tissu industriel et agricole régional en période de difficultés économiques.

Aujourd'hui, le renforcement des efforts d'innovation et de mutualisation (logistique, ressources humaines) constitue une priorité pour renforcer la compétitivité des coopératives régionales.

La coopération agricole et agroalimentaire doit faire face à plusieurs défis.

De manière régulière, elle subit de plein-fouet ou doit anticiper les exigences réglementaires, celles des clients ou des consommateurs (qualité-traçabilité-proximité) qui l'obligent à progresser, et par voie de conséquence, elle doit monter en compétences.

De ce fait, les missions confiées aux salariés évoluent pour allier performance, qualité, rigueur, fiabilité et anticipation.

Notre enjeu principal est d'accompagner les coopératives régionales dans leurs stratégies

Ressources Humaines, alliant la définition du besoin, l'aide au recrutement, la mise en place d'outils pratiques d'aide à la décision et à l'anticipation, l'aide à la formation.

À ce titre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Coop de France doivent signer prochainement un accord partenarial pour accompagner les mutations et la stratégie RH des entreprises de la filière alimentaire.

## 4. Répondre aux enjeux sanitaires, environnementaux et aux attentes sociétales

Les attentes de la société envers l'agriculture et les agriculteurs sont nombreuses. Même si la fourniture d'une alimentation en quantité suffisante reste en tête de ces défis, la sécurité sanitaire, la qualité des aliments, le bien-être animal, la préservation de l'environnement, l'aménagement et la dynamique des territoires, les énergies renouvelables..., sont autant d'enjeux d'intérêt général pour lesquels la contribution de l'agriculture est décisive.

Les regards des citoyens sont de plus en plus tournés vers l'agriculture et les agriculteurs.

Dans ce contexte, les valeurs de la coopération agricole, exprimées ci-dessus, sont des atouts majeurs, permettant à la coopération agricole de répondre à ces attentes.

Ainsi, le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Coop de France Alpes-Méditerranée avec cette convention, réaffirment leur volonté commune de poursuivre leur partenariat.

La région Provence – Alpes – Côte d'Azur s'engage à apporter son concours pour l'application et la réalisation des programmes annuels d'actions, mis en œuvre par Coop de France Alpes-Méditerranée.

# Lancement de la 4<sup>ème</sup> édition appel à Projet « Pertes & Gaspillages Alimentaires »

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent :

- 10 millions de tonnes
- 16 milliards d'€
- 15,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

Du champ à l'assiette, tous les acteurs du producteur au consommateur, en passant par le transformateur et le distributeur, peuvent agir pour contribuer à l'objectif 2025 fixé par les pouvoirs publics de réduire de moitié le gaspillage sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Ainsi cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des projets exemplaires et/ou innovants, fédérateurs et démultipliables de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.

Il est attendu des projets d'envergure, visant à réduire de manière concrète et mesurable ces pertes et gaspillages alimentaires et/ou permettant des changements notables de comportement des consommateurs.

Les opérations viseront ainsi la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires lors d'une ou plusieurs des étapes suivantes : production, transformation, préparation, stockage, transport, distribution, commercialisation ou consommation.

Cet appel à projets est ouvert à tout type de structure, implantée ou souhaitant s'implanter, pour le projet déposé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sauf le particulier.

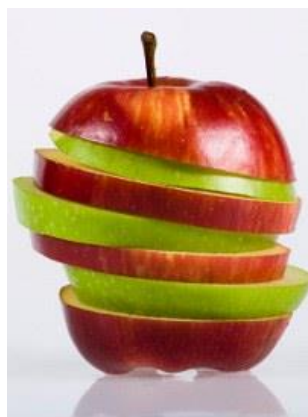
Vous êtes invités à consulter le cahier des charges et à utiliser la note de pré-candidature de l'appel à projets sur <http://www.paca.ademe.fr/aap-gaspillage-alimentaire-2017>

## CALENDRIER

- Date limite d'envoi électronique de la pré-candidature : Vendredi 6 octobre 2017
- Auditions des projets éligibles : Semaine du 20 novembre 2017
- Date limite de dépôt de la demande de subvention : Lundi 8 janvier 2018
- Jury final de sélection des lauréats : Février 2018



## Baisse attendue de la production de pommes



La production française de pommes devrait être en recul de 9 % en 2017 (par rapport à 2016) et être en dessous de 15 % de son potentiel a indiqué Daniel Sauvaitre, président de l'Association nationale pommes et poires. Le verger français, comme le verger européen, a été fortement impacté par des épisodes de gel de printemps. Mais les dégâts sont plus importants dans les autres pays, puisque la production européenne est attendue en recul de 30 % ! Ces chiffres devront être confirmés à l'occasion de la prochaine édition de Prognosfruit (du 9 au 11 août en

Espagne). Daniel Sauvaitre a fait cette annonce dans le cadre de la troisième journée technique pommes et poires qui a rassemblé près de 400 producteurs le 6 juillet à La Morinière (Indre-et-Loire).

Source : <http://leblognotesdoliviermasbou.com/2017/07/nouvelles-fraiches-177/>

## 5 Fruits & Légumes par jour : recommandation de moins en moins suivie

Les Français suivent de moins en moins la recommandation « cinq fruits et légumes par jour » préconisée par le Programme national nutrition santé (PNNS) depuis 2001, selon une étude du Crédoc publiée ce matin. Alors qu'entre 2007 et 2010, la proportion d'adultes respectant la recommandation avait progressé de 27% à 31%, elle est retombée à 25% entre 2013 et 2016, « cet effet ayant été balayé par la crise », note le Crédoc dans son [étude](#). Dans le même temps, la part des petits consommateurs (moins de 3,5 portions par jour) a augmenté de 8 points par rapport à 2010 pour atteindre 54% en 2016. Chez les enfants (3 à 17 ans), le constat est le même. Seulement 6% consomment plus de cinq portions de fruits et légumes par jour. Et la part de très petits consommateurs (moins de deux portions par jour) est passée de 32% en 2010 à 45% en 2016.

Source : <http://lesmarches.reussir.fr/cinq-fruits-et-legumes-par-jour-une-recommandation-de-moins-en-moins-suivie>

# Dialoguer avec la société : Coop de France lance sa nouvelle plateforme digitale



Coop de France a mis en ligne sa nouvelle plateforme digitale [www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop) afin de renforcer le dialogue avec le grand public et les liens avec les consommateurs.

Grâce à cette nouvelle plateforme, associée aux réseaux sociaux, les coopératives agricoles peuvent témoigner, en s'appuyant sur des exemples concrets, de leur engagement durable en matière d'agriculture et d'alimentation.

Baptisés « combats coopératifs » et réalisés par 85 entreprises coopératives pionnières, ces témoignages présentent avec pédagogie leurs engagements quotidiens, leurs projets innovants, ainsi que la réalité humaine de leur fonctionnement quelles que soient leur taille, leur filière ou leur région. Chaque mois, de nouveaux « combats coopératifs » viendront enrichir la diversité des témoignages des entreprises.

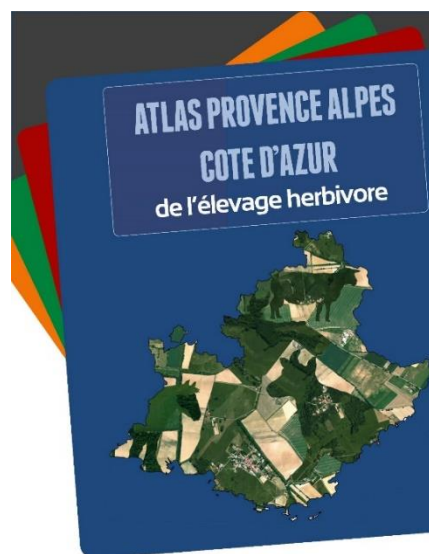
A cette rubrique phare s'ajoutent des dossiers thématiques qui explorent les centres d'intérêt des internautes en matière d'agriculture et d'alimentation, ainsi que la rubrique « A table avec ! » qui proposent des recettes de cuisine.

La refonte complète de l'écosystème digital de Coop de France a été entièrement conduite à partir d'une étude originale en « data sémantique » sur l'expression des attentes des internautes en matière d'agriculture, d'alimentation mais aussi de développement durable et de citoyenneté locale. Dix thématiques majeures ont ainsi été identifiées (qualité et traçabilité, territoires ruraux, agriculture durable et bio, économie et emplois, etc.) comme autant d'espaces de dialogue ouvert et global.

« A travers cette nouvelle plateforme, nous souhaitons promouvoir la différence coopérative, c'est à dire ce que nous apportons de plus, de mieux, de différent aux consommateurs mais aussi à la société, à l'économie des territoires, et bien entendu aux agriculteurs-coopérateurs. Nous avons pour cela adopté une logique de démonstration par la preuve via la mise en lumière d'initiatives concrètes et vérifiables des coopératives agricoles et agroalimentaires », explique Michel Prugue, Président de Coop de France.

Contact : Arnaud CAMUSET  
[arnaud.camuset@coopdefrance.coop](mailto:arnaud.camuset@coopdefrance.coop)

# Atlas Paca de l'élevage Herbivore



Après un lancement à l'Assemblée Générale de la Maison Régionale de l'Élevage de PACA, Interbev PACA poursuit la diffusion régionale de son ouvrage l'"Atlas Provence-Alpes-Côte-D'azur de l'Élevage Herbivore". Elaboré en étroite collaboration avec Interbev, le CERPAM, la Maison de la Transhumance et la Maison Régionale de l'Élevage, il fait partie d'une collection d'Atlas régionaux.

Lorsque l'on évoque la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, on a à l'esprit l'huile d'olive, le chant des cigales, la lavande, le soleil et la méditerranée. Mais la région est forte d'une diversité de systèmes d'élevages et de productions de qualité, qui valorisent des territoires parfois difficilement accessibles, entretiennent les espaces et favorisent le tourisme vert.

Le système d'élevage herbivore de Provence-Alpes-Côte-D'azur, spécialisé en viande, est pour les ¾ constitué par l'élevage ovin pastoral. Grand bassin de production ovine et berceau de la première AOP bovine, l'élevage majoritairement extensif est surtout présent dans les départements de montagne et la vallée du Rhône. Il valorise près du tiers de la superficie régionale, avec des races rustiques et locales adaptées au territoire.

L'élevage a contribué à façonner les paysages de Provence-Alpes-Côte-D'azur et à développer un tissu rural fort, tout en maintenant une véritable économie des filières animales. Cette activité économique permet ainsi de conforter de nombreux savoir-faire liés à la gestion des espaces naturels et à la diversité des produits fromagers et carnés.

L'objectif de cet Atlas Provence-Alpes-Côte-D'azur de l'élevage herbivore est d'expliquer cette diversité mais aussi de présenter le bouquet de services que l'élevage rend sur nos territoires.

Pour [Accéder à l'Atlas](#)  
Source MRE: <http://www.evise.fr/>

# Synthèse de la séance d'ouverture des Etats Généraux de l'alimentation

Les Etats généraux de l'alimentation ont été lancés le 20 juillet, en présence du Premier ministre, du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, du ministre de la Transition écologique et solidaire, ainsi que du Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie. Le Président de la République n'était pas présent, mais a donné rendez-vous aux participants en octobre.

De l'ordre de 500 personnes ont participé à cette première séquence des Etats généraux. Le programme de la journée a été marqué par l'intervention du Premier ministre et d'importants temps d'échange avec la salle. Plus précisément, les thèmes suivants ont été traités : (1) Les tendances alimentaires ; (2) la situation économique dans les filières alimentaires françaises ; (3) les évolutions de la distribution ; (4) la promotion d'une agriculture durable pour faciliter la transition écologique.

Il convient de préciser que les organisations FNSEA, Coop de France, ANIA, FCD, FEEF et ILEC ont mis à disposition des participants à la conférence une plaquette commune sur le diagnostic de la filière alimentaire. Celle-ci a permis d'afficher notre volonté d'identifier des solutions partagées, tout en insistant sur la nécessité d'une approche économique des états généraux de l'alimentation.

## De manière synthétique, les messages politiques principaux ont été portés par le Premier ministre :

Le Premier ministre a souhaité présenter une analyse lucide, pragmatique et fondée sur la preuve par l'exemple, de la situation actuelle. Tout au long de la journée, le mot d'ordre était de ne pas stigmatiser (ni les modes de production, ni les différents marchés, ni les différentes attentes), ni d'attiser.

Le Premier ministre a mentionné quatre enjeux globaux :

- L'importance de la mondialisation (qui est à la fois un défi et une opportunité), avec en toile de fonds la question des aléas auxquels est soumise l'agriculture ;
- L'enjeu climatique
- L'enjeu du numérique
- Le renouvellement des générations en agriculture

Il a également souligné l'existence de défis franco-français :

- L'enjeu de la répartition de la valeur. Edouard PHILIPPE a souligné à cet effet que l'Etat ne doit pas se substituer au marché.
- Le besoin de rétablir la confiance : entre les acteurs des filières : Edouard PHILIPPE a encouragé à l'organisation : « nous ne manquons pas de structures, mais nous ne savons pas travaillés ensemble ! » mais aussi avec les consommateurs : Edouard PHILIPPE a indiqué que « les risques ont changé de nature et leurs retentissements ont changé d'ampleur. Il faut supprimer les boîtes noires et les angles morts ! ».
- Les nouvelles attentes des consommateurs : Edouard PHILIPPE a indiqué que « certaines répondent à des phénomènes de mode, d'autres s'inscrivent dans la durée. »

En termes d'alimentation, le Premier ministre a tout particulièrement souligné les points suivants :

- Nécessité d'aider les français à réapprendre à bien manger, sans culpabiliser. Il s'agit d'une question de santé publique.
- La transition écologique n'est pas une mode, mais une tendance de fond : il faut la devancer. Il faut donc aider les professionnels à s'adapter, en partageant les bonnes pratiques et les idées neuves.

- Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité (mettre fin au gaspillage alimentaire)

Edouard PHILIPPE a indiqué que l'Etat prendra ses responsabilités, mais qu'il ne pourra pas se substituer aux acteurs des filières.

**Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a, en particulier, décrit la méthode de travail**, confirmant les informations dont nous avons d'ores et déjà connaissance. Les travaux se dérouleront sur cinq mois au travers de deux grands chantiers.

- Fin août : démarrage des travaux sur la création et la répartition de la valeur. Ils se termineront fin septembre.

- Septembre : démarrage des travaux sur l'alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, qui se termineront fin 2017.

Au total, 14 ateliers seront organisés. Ils se traduiront par des propositions concrètes, au travers de voies de progrès acceptables par tous. Une consultation publique via une plateforme internet a été lancée le 20 juillet et se clôturera fin octobre ([egalimentation.gouv.fr](http://egalimentation.gouv.fr)). Il conviendra que le monde agricole y contribue de manière importante. A l'issue de ces Etats généraux, un « agenda des solutions » sera élaboré. Stéphane TRAVERT a indiqué aux ONG, qui l'interrogeaient à ce sujet, que les décisions prises à l'issue des Etats généraux seraient mises en œuvre par le Gouvernement et le Parlement.

**Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire** a tenu des propos constructifs et d'ouverture envers l'ensemble des participants. Il a insisté sur la nécessité de créer une passerelle de confiance et de respect entre l'agriculture et la société. La démarche qu'il veut promouvoir consiste à partir de l'existant, acter la présence d'une demande nouvelle, et aller vers la transition, en adaptant l'offre à la demande. Le ministre a ajouté que la France devait également participer à la sécurité alimentaire du monde.

## Intervention de Coop de France :

Au nom de Coop de France, Olivier DE BOHAN a fait part de la position positive et optimiste de Coop de France vis-à-vis des Etats généraux. Il a souligné que notre Fédération contribuerait de manière très concrète à « l'agenda des solutions ». Il a plus particulièrement insisté sur :

- la notion de « juste prix pour l'agriculteur », souvent reprise par les intervenants et participants au cours de la journée, et qui mérite d'être précisée car elle génère plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Olivier DE BOHAN a indiqué qu'il serait préférable de parler de revenu ou de marge.
- l'ouverture de nos marchés au monde, qui créent de nombreuses incertitudes (crises économiques, variation des monnaies ...). Olivier DE BOHAN a souligné qu'il était aujourd'hui nécessaire de s'adapter à ces nouvelles réalités en mettant en œuvre les outils dont nous disposons. Il a, à ce titre, cité le renforcement de l'organisation économique, l'amélioration de la compétitivité, la valorisation de nos démarches RSE, la mise en place de dispositifs législatifs et réglementaires adaptés, le rôle des interprofessions. Il a conclu en rappelant qu'il ne fallait jamais oublier que nos entreprises restaient inscrites dans des marchés et des relations commerciales.
- Concernant le volet environnemental, Olivier DE BOHAN a insisté sur l'importance d'engager les transitions annoncées dans un contexte économique réaliste.

A noter que de nombreux représentants de coopératives sont intervenus au cours de la journée. Ces interventions ont permis de mettre en avant notre modèle et de marquer sa présence au sein de ces travaux.

**En conclusion**, une conférence introductive qui crée les conditions d'une dynamique constructive. Il convient à présent de s'organiser pour être les plus efficaces possibles dans nos contributions.

Par ailleurs, la consultation publique associée à ces Etats généraux est en ligne en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.egalimentation.gouv.fr/>

## 6ème appel à proposition de GIEE



Sixième appel à propositions pour la reconnaissance de GIEE conjoint avec la labellisation de groupes 30.000 Ecophyto II

Le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) est l'outil inscrit dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (article 3) qui structure et favorise la transition

agro-écologique en s'appuyant de manière privilégiée sur des projets collectifs dont l'objectif est de combiner la performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Il permet également d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et du développement agricole en lien avec les enjeux du territoire.

Le principal objectif du plan Ecophyto II est de diffuser auprès du plus grand nombre d'agriculteurs les pratiques et systèmes agronomiques économes en produits phytopharmaceutiques et performants, éprouvés notamment par les réseaux de fermes DEPHY. Cette diffusion s'appuie sur une démarche collective adossée au réseau DEPHY : 30 000 exploitations engagées dans une démarche de groupe seront accompagnées dans leur transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques à l'échelle nationale.

Cet appel à propositions vise à reconnaître des groupes d'agriculteurs s'engageant dans la transition agro-écologique comme GIEE ou comme groupes 30 000.

Un même collectif peut être reconnu GIEE et/ou 30 000. Les propositions de collectif doivent être déposées au plus tard le 15 octobre 2017.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la DRAAF [http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1023&id\\_rubrique=172&var\\_mode=calcul](http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1023&id_rubrique=172&var_mode=calcul)

Les coopératives peuvent se porter candidates à cette labellisation.

Contact: Rolindès Moran  
[rmoran@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:rmoran@coopdefrance-alpesmediterranee.coop)



## Agriconfiance : temps forts de l'Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale d'Agri Confiance s'est déroulée le 8 juin dernier au siège de Gelagri à Loudéac dans les Côtes d'Armor pour aborder le thème suivant : « *Agri Confiance : une réponse pertinente aux attentes consommateur* ».

Le temps fort de cette matinée a porté sur l'étude 2016 du Crédoc « Comportements et Consommations alimentaires en France » présentée par Pascale Hébel, avec un focus particulier sur les nouvelles attentes sociétales des consommateurs et comment la démarche Agri Confiance peut y répondre. Ainsi, une stabilisation du modèle alimentaire dans un contexte de montée des attentes santé et durabilité met en avant un intérêt pour l'origine locale et le mode de fabrication du produit. Le « Made in France » est ainsi le premier critère d'achat tandis que les garanties d'hygiène et de sécurité sont identifiées en troisième critère.

Agri Confiance par ses engagements sur le « Made in France », la traçabilité et l'environnement, présente des atouts forts au regard de l'évolution des attentes des consommateurs. La démarche semble également bien armée vis-à-vis des enjeux de demain comme une transparence accrue et des critères de durabilité de plus en plus intégrés dans l'acte d'achat.

Plusieurs échanges et témoignages ont permis de conforter la démarche Agri confiance comme une solution adaptée.

Après un déjeuner convivial rassemblant des produits Agri Confiance, une visite de l'usine Gelagri et d'un champ d'épinards d'un adhérent de la coopérative Triskalia ont été proposés aux participants.

Contact: Stéphanie Costa  
[costa@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:costa@coopdefrance-alpesmediterranee.coop)



# Enfin un accord sur la future réglementation de l'Agriculture Biologique

Après plus de 3 ans de débats, les représentations des institutions européennes, réunies en trilogue fin juin, sont tombées d'accord sur un accord à propos de la future réglementation de l'agriculture biologique.

Nous ne disposons pas encore du texte officiel qui pourrait également légèrement évoluer car **cet accord doit encore être approuvé** par le Comité Spécial Agriculture, puis il passera au Parlement et au Conseil avant d'entrer en vigueur. **Il devrait s'appliquer à partir du 1er juillet 2020.**

Coop de France prend acte de l'accord et se satisfait de la fin de ces longues années de négociation. **Les fondamentaux sont conservés**, et l'on peut toujours avoir confiance dans le label AB. Coop de France **reste bien sûr vigilant sur les travaux à suivre.**



**Contact :** Stéphanie COSTA  
[scosta@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:scosta@coopdefrance-alpesmediterranee.coop)

Voici néanmoins une grille reprenant les principaux points :

Thème	Situation AVANT l'accord	Accord pour le NOUVEAU règlement
Contrôle annuel	1 contrôle /an pour tous les opérateurs	Dérogation possible pour 1 contrôle tous les 24 mois si pas de non-conformité affectant l'intégrité du produit pendant 3 ans consécutifs
Culture non liée au sol	Dérogation pour 3 pays scandinaves pour du maraichage en bac	Rappel de l'interdiction mais dérogation maintenue durant 10 ans pour les 3 pays sur les surfaces actuelles + rapport attendu dans 5 ans pour évaluer et statuer sur cette dérogation
Seuil de pesticides	Chaque pays est libre de fixer ou non le principe de seuils de déclassement et le niveau de ces seuils	Statut quo + la Commission devra rendre un rapport dans 4 ans sur ce sujet
Importation	Principe d'équivalence avec pays tiers	Principe de conformité à venir
Semences	Utilisation de semences non bio car peu de dispo et dérogations faciles	D'ici fin 2035 toutes les semences seront bio, fin des dérogations
Nb volailles	3000 poules pondeuses max par bâtiment	Maintien de la limite des 3000 poules/bâtiment

# Budget : l'Agriculture parmi les dépenses urgentes



Le ministère des Comptes publics a pris un décret fixant une liste de 8 « dépenses urgentes » insuffisamment budgétées dans le projet de loi de finances initial de 2017. Cela porte sur 2,8 milliards d'euros en autorisation d'engagement (AE) et 3,04 milliards d'euros en crédits de

paiement (CP). On y trouve notamment la recapitalisation d'Areva (d'Areva (1,5 milliard d'euros en AE et 1,48 milliard en CP), le plan d'urgence pour l'emploi (259 millions d'euros en CP). Sont également concernées certaines dépenses du ministère de l'agriculture et de l'alimentation liées à des crises sanitaires (98,9 millions d'euros en AE et 101,4 millions en CP). D'autres ministères seront, en contre partie, mis à contribution pour faire face à ces dépenses dont le ministère de la Transition écologique et solidaire : 194,7 millions d'euros en CP. Pour une fois que ce n'est pas l'Agriculture qui trinque !

Source: <http://leblognotesdoliviermasbou.com/2017/07/nouvelles-fraiches-177/>

## Mise en place du groupe de concertation CNA



Dans le cadre de la mise en place du Groupe de Concertation du CNA "Information du consommateur - vente de denrées alimentaires sur internet", le CNA recueille les contributions écrites afin d'identifier les attentes et positions des participants en amont de la première réunion qui aura lieu en septembre.

La contribution attendue permettra d'exposer nos attentes et problématiques concernant le e-commerce alimentaire.

Merci de bien vouloir faire parvenir vos contributions avant le lundi 21 août à [nathalie.blaise@coopdefrance.coop](mailto:nathalie.blaise@coopdefrance.coop).

Questionnaire :

- 1. Que recouvre pour vous la vente de denrées alimentaires sur internet ? Quelle définition lui donneriez-vous ?
- 2. Faites-vous une différence entre le e-commerce alimentaire et la vente de denrées alimentaires sur internet ? Si oui, lesquelles ?
- 3. Dans le cadre de vos activités professionnelles, êtes-vous confrontés au e-commerce alimentaire ? Quelles sont les problématiques et difficultés rencontrées ?

## Belle récolte en perspective pour l'ail Français

La récolte 2017 de l'ail français a démarré plus tôt que d'habitude (début juin dans le Sud-ouest). Elle s'annonce plutôt bonne avec des superficies en hausse (2960 ha, + 464 ha par rapport à 2014) et des volumes estimés à 22 100 tonnes, soit la plus forte récolte des 5 dernières années. La démarche « Mon ail français », lancée en 2015 au plus fort de la crise, porte ses fruits. Et en 2016, les prix payés aux producteurs ont été très corrects (entre 2,5 et 2,8 euros le kilo pour un prix de revient à 2,3 euros le kilo). « Mais le contexte mondial est différent en 2017 » prévient Christiane Pieters, présidente de l'interprofession de l'ail (Aniaïl). La Chine et l'Espagne ont une récolte abondante qui pourrait peser sur le marché français. On parle déjà de propositions d'achats à moins de 1 euro le kilo. « Si ces prix se confirment, on va détruire tout ce qui a été fait, poursuit-elle. Les producteurs seront très vigilants. J'alerte les

metteurs en marché à être très attentifs quand on leur proposera de l'ail français à un prix bas » conclut Christiane Pieters.

Source : <http://leblognotesdoliviermasbou.com/2017/07/breves-de-blog-160/>

